****

**"Solidarité Enfants du Mandé"**

9 boucle des érables

57100 THIONVILLE

03.82.82.86.16

www.solidarite-enfants-mande.org

c.debras@orange.fr

***Assemblée générale ordinaire n°2***

***Compte-rendu***

**L'assemblée s'est tenue au L.E.D., chemin du Leidt à Thionville, le 06 mars 2015 sur convocation et invitation de la présidente en date du 10 février 2014.**

L'assemblée est présidée par Christiane Debras, présidente de Solidarité Enfants du Mandé (SEM), assistée du secrétaire-adjoint Georges Debras. Le conseil d'administration est complet (une absence excusée). Monsieur Aït Hamadouche, réviseur aux comptes est présent.

**1) Accueil et début de séance à 20h10**

La Présidente invite les participants à prendre place et ouvre la seconde assemblée générale de l'association qui va faire le bilan l'année 2014. En accueillant les participants, elle les remercie d'être si nombreux , souligne le mérite de ceux venus de Belgique et du Luxembourg.

Elle relève la présence et les en remercie de :

- Mme Marcelle Junger, conseillère municipale déléguée à la vie associative,

- Mme Brigitte Vaïsse conseillère régionale,

- M. Robert Malgras président de Theras-santé ,

- M. Christian Schott président de Jazzpot

- M. Roger Schmitt représentant le groupe 112 d'Amnesty International .

Elle procède ensuite à quelques rapides rappels réglementaires relatifs à l'assemblée générale :

Article 9 des statuts :

L’Assemblée Générale de l’association est publique . Les membres à jour de leur cotisation disposent d'un droit de vote délibératif. Ne sont pris en compte que les votes des membres présents lors des réunions de l'Assemblée Générale. Le vote par procuration n'est pas prévu.

*(Article 10 des statuts :*

*Les décisions de l’Assemblée Générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents, disposant d'une voie délibérative (art 6). Ces décisions sont prises à main levée sauf si le Conseil d’Administration ou l'un des membres présents demande le vote secret. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*

*Seules seront valables les résolutions prises en Assemblée Générale sur les points inscrits à l’ordre du jour par le Conseil d’Administration*.)

***□*** *Le secrétaire de séance relève la présence de 27 personnes en début de séance, dont 23 adhérents votants et 4 auditeurs. L'assemblée peut valablement délibérer.*

**2) Ordre du jour :**

- approbation du compte rendu de l'AG du mois de mars 2014

- Désignation d'un vérificateur aux comptes dans les conditions prévues à l'article 20

des statuts de l'association

- Approbation du bilan d'activité et du rapport moral 2014

- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- Approbation des projets 2015 et 2016

- Approbation du budget prévisionnel,

* ***vote : adoption de l'ordre du jour à l'unanimité des 23 votants***

**3) Réviseur aux comptes**

La Présidente a sollicité monsieur Morad Ait Hamadouche pour réviser les comptes de l'association. Son expérience professionnelle lui confère le niveau technique requis pour la compréhension de la lecture d'une comptabilité en rapport avec l'association. Il a eu la gentillesse d'accepter. Elle demande donc d'approuver ce choix par vote.

M. Malgras a fait remarquer que l'existence d'un second vérificateur pourrait être intéressante.

* **vote pour la désignation de monsieur Aït Hamadouche comme réviseur aux comptes *: adoption à l'unanimité des 23 votants***

**4) L'association , ses objectifs**

La présidente rappelle les bases de l'association :

* *Contribuer à l’amélioration des conditions de vie des enfants des villages de la région du Mandé (Mali), sur le plan éducatif (et sanitaire).*
* *Développer un lien culturel entre les enfants de la Grande région et les enfants du pays Mandé au Mali.*

en partenariat avec l’association 2AEFE de Bamako dont le rôle sur place est essentiel.

**5) Bilan d'activités et rapport moral de l'année 2014**

L’association compte 62 membres adhérents et 10 donateurs.

* Actions réalisées par les membres de l’association dans le but de financer le projet Kalagué:

1. 19 brocantes.
2. 3 marchés de Noël (vente d’artisanat malien).
3. 7 journées d’emballage cadeaux à la période de Noël au magasin Cultura de Terville.
4. 7 journées d’emballage cadeaux au magasin Maxi Toys de Terville.
5. Construction de la maquette de l’école de Kalagué dans divers endroits publics.
6. Vente de porte-clés/jeton de caddie portant le logo de l’association.

La présidente remercie tous les donateurs, adhérents et amis, qui ont permis d'alimenter les brocantes, ainsi que le magasin Cultura de Terville, le Rotary Club Marlbrouck, l'atelier banal de Terville.

* Actions de communication:

1. Présentation du « projet Kalagué » au Rotary Club Malbrouck : obtention d’une aide financière.
2. 4 journées de présence sur les berges de la Moselle (vente d’artisanat malien, …).
3. Participation à la bourse aux livres d’Amnesty International (vente d’artisanat malien).
4. Participation au Festival Jazzpot à Thionville (vente d’artisanat malien….)
5. Communiqués et articles de presse.
6. Site et page Facebook.

La présidente tient à remercier tout particulièrement les adhérents qui ont participé aux actions de financement et de communication.

* Actions au MALI:

1. **Projet Kalagué** : construction d'une école
2. **Correspondances scolaires** :

* Collège La Milliaire-Komanfara
* Collège Jules Lagneau (Metz)- Kéniéro

1. Envoi de 6 colis (courrier et matériel) via DHL
2. Interventions dans plusieurs écoles et collèges de la région école de Florange, collège de Sainte Marie aux Chênes, école Gaffelt à Dudelange au Luxembourg.

La présidente rappelle le rôle important du site de l'association et de sa page Facebook pour le suivi des activités de SEM.

* **Vote du bilan d'activité et du rapport moral : approbation à l'unanimité des 23 votants**

**6) Présentation du bilan financier par le trésorier et son adjoint**

(voir bilan en annexe n°1)

Remarque : la faiblesse des frais de fonctionnement s'explique par le soucis d'économiser et surtout par la prise en charge directe de certains frais par des membres du conseil d'administration.

**La présidente donne ensuite lecture du RAPPORT DU REVISEUR AUX COMPTES :**

"Je soussigné, Morad AÏT HAMADOUCHE, domicilié à Thionville, atteste avoir effectué les vérifications et contrôles de la comptabilité de l'Association "Solidarité Enfants du Mandé (Mali)" en date du 2 mars 2015 au siège de l'association : 9 boucle des érables - 57100 Thionville. A cette occasion, madame Debras, présidente, a mis à mon entière disposition tant les pièces justificatives des montants figurant dans le Grand livre journal, que le livre journal lui-même, tous documents bancaires, ainsi que le registre d'inscription des membres de l'association. Mes investigations n'ont révélé aucune erreur ni omission, les soldes bancaires étant conformes aux inscriptions des dépenses et recettes du grand livre journal, la ventilation des montants dans les comptes s'avérant elle aussi exacte. En foi de quoi, j'atteste que les comptes de l'exercice 2014 de l'association "Solidarité Enfants du Mandé" reflètent en tout point la situation exacte de cette association. Aussi, je recommande d'approuver les comptes consolidés qui vous ont été présentés et vous sont soumis aujourd'hui et de donner quitus à votre trésorier."

Etabli et signé à Thionville le 2 mars 2015 Morad AÏT HAMADOUCHE"

* **Vote pour l'approbation du bilan financier 2014 : l'assemblée, à l'unanimité des 23 votants, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2014 et approuve le bilan financier.**

**7) Projets 2015 et 2016**

 poursuivre et développer les échanges scolaires afin de favoriser une meilleure connaissance de l'autre, la tolérance et la fraternité et la solidarité.

 Ecole de Kalagué :

-Fourniture du mobilier scolaire

-Fourniture du matériel pédagogique

 Ecole de Kaka :

Electrification de l’école grâce à des panneaux photovoltaïques

Remarque : Monsieur Malgras approuve tout particulièrement cette initiative de même que madame Vaïsse .

 Ecole de Dogoro :

Début des travaux de réhabilitation de l’école de Dogoro : en cours de chiffrage

* **vote pour l'adoption des projets approbation à l'unanimité des 23 votants**

**8) Présentation du budget prévisionnel par le trésorier et son adjoint**

(voir en annexe n°2)

Remarque : ce budget se veut prudent car le projet Dogoro n'est pas encore chiffré et les éventuelles subventions ne sont pas connues, les possibilités d'autofinancement sont aléatoires.

Des propositions ont été faites de prendre contact avec électricien sans frontières (Mme Vaïsse) et avec la fondation Borloo (M Malgras). La 1ère a déjà fait l'objet de contacts et la 2nde fera l'objet d'un envoi très prochain.

Deux questions ont été évoquées :

* la participation malienne au financement des travaux : celle-ci se fait sous la forme de main d'œuvre, de suivi de dossiers et de chantier, et est estimée à hauteur de 20% des montants
* le contrôle de l'argent au Mali : divers partenaires interviennent et signent les attestations de contrôle : le chef de village, le comité de parents d'élèves, le directeur d'école et bien sûr le président de 2AEFE.
* **Vote du budget prévisionnel 2015 : approbation à l'unanimité des 23 votants**

En remerciant les membres de l'assemblée pour leur participation active et positive, la présidente clôt l'assemblée générale ordinaire à 21h45 et invite les participants à prendre le verre de l'amitié après avoir 'inaugurer' l'école de Kalagué.

****

**la présidente Christiane Debras, 09 mars 2015**

**le secrétaire de séance, 09 mars 2015**